



S'inscrire dans une formation Post Bac 2017 – 2018

La Plateforme PARCOURSUP



NB : le bac reste le 1^{er} critère pour l'accès aux études supérieures.

Un calendrier en 6 grandes étapes

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 1^{ère} étape – 15 janvier 2018

Ouverture au public pour les pages statistiques (infos sur les formations)

- 2^{ème} étape – du 22 Janvier au 13 Mars 2018

Inscription et saisie des vœux

- 3^{ème} étape – du 14 au 31 Mars 2018

Saisie des fiches avenir par le lycée et confirmation des vœux

- 4^{ème} étape – du 3 Avril au 18 Mai 2018

Examen des vœux par les établissements du supérieur

- 5^{ème} étape – à partir du 22 Mai 2018 (interruption de la procédure pendant les épreuves du bac)

Retour des propositions aux élèves : 1 semaine pour répondre aux « oui » sans perdre le bénéfice des vœux « en attente »

- 6^{ème} étape – après les épreuves écrites du bac : inscription administrative OU phase complémentaire

Réunion de la commission d'accès aux études supérieures après les résultats du bac

1^{ère} étape

Ouverture de Parcoursup

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 15 janvier 2018 -

Ouverture au public de Parcoursup

- **Description** des formations : contenu, lieux, débouchés, JPO
- **Informations statistiques** : taux de réussite, capacité d'accueil
- « **Attendus** » **requis** pour chaque licence
- Autres éléments requis pour l'examen du dossier



Information auprès des **Psy EN, Professeurs Principaux référents...**
Possibilité de suivre un **MOOC** en ligne www.fun-mooc.fr

C'est quoi ? Le calendrier Boite à outils

Contact

Université d'Orléans - Orléans (45)

Licence - Droit-économie-gestion / Droit - parcours Droit européen parcours Droit européen

Etablissement

Formation

Caractéristiques

Examen du dossier

Réussite / Débouchés

Contexte et chiffres

Frais



Langues et options

Langue vivante 1: Anglais

Langue vivante 2: Allemand ou Espagnol ou Italien

Porte ouvertes

Dates journées portes ouvertes et/ou
journées d'immersions :

Samedi 17 février 2018 de 9h00 à 17h30

Contacts

Vous pouvez poser vos questions
concernant cette formation à l'adresse
mail suivante :

doip@univ-orleans.fr

Responsable pédagogique :

Directeur.licence.droit.deg@univ-orleans.fr

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La licence générale mention Droit est organisée sur 3 années (6 semestres-180 crédits européens).

La mise en place de portails en 1^{ère} année permet une spécialisation progressive des étudiants. Au fur et à mesure de l'avancée dans le cycle d'études, des choix de parcours permettent une orientation vers certains masters (Bac + 5).

Le portail Droit qui comprend la licence générale de Droit permet l'orientation progressive vers l'un des 3 parcours possibles (choix intervenant au 2^{ème} semestre de la 1^{ère} année) : Droit général (droit public et droit privé) ; Droit européen ; Droit – Histoire. Cette formation vise à préparer les étudiants aux métiers juridiques. A l'issue de la licence, les étudiants peuvent passer de nombreux concours de l'administration d'Etat ou des collectivités territoriales. Ils peuvent, également, envisager de travailler dans les services juridiques du secteur privé.

Lien vers la fiche descriptive :

<http://formation.univ-orleans.fr/fr/formation/offre-de-formation/licence-lmd-XA/droit-economie-gestion-DEG/licence-de-droit-program-licence-droit-2.html>

Attendus Nationaux

Outre la diversité des formations de 1^{er} cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

Les candidats à l'inscription en licence Mention DROIT doivent répondre aux attendus suivants.

* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Poursuite d'études :

Masters de l'Université d'Orléans (Droit public, Droit privé, Droit Social).

La licence permet l'accès à tous les masters de droit.

Débouchés professionnels :

Secteur judiciaire,

Fonction publique d'Etat et territoriale,

Juriste d'entreprise

Banque, Assurance, Cabinet immobilier,

Journalisme, Métiers de la communication et de l'information.

Données nationales - Réussite et Insertion professionnelle - Sources ?

Taux de passage en 2ème année ? :

- 45,2% pour les bacs généraux
- 6,2% pour les bacs technologiques
- 0,9% pour les bacs professionnels

Taux de réussite en 3 ou 4 ans ? :

- 52,2% pour les bacs généraux
- 12,3% pour les bacs technologiques
- 2,7% pour les bacs professionnels

Université d'Orléans - Orléans (45)

Licence - Droit-économie-gestion / Droit - parcours Droit européen parcours Droit européen

Etablissement	Formation	Caractéristiques	Examen du dossier	Réussite / Débouchés	Contexte et chiffres	Frais
Contexte						
Enseignement à distance :		Non				
Chiffres						
Nombre de places offertes sur la plateforme :		90				
Nombre de places l'année précédente :		90				
Nombre de vœux l'année précédente :		609				
La formation a-t-elle accepté tous les candidats du secteur l'année précédente :		Oui				
La formation a-t-elle accepté tous les candidats l'année précédente :		Oui				
Quota de candidats boursier :		Si cette formation recueille davantage de vœux qu'elle n'offre de places, le recteur fixera un pourcentage minimum de candidats bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, à accueillir, et ceci afin de garantir la mixité sociale. Ce quota sera affiché sur cette page au mois de mai.				

2^{ème} étape

Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 22 janvier au 13 Mars 2018 18h -

Création de votre dossier électronique

- Vous devez être en possession :
 - D'une **adresse électronique valide**
 - De votre **INE**
 - De votre **relevé de notes aux épreuves anticipées du BAC**
 - Du **dernier avis d'imposition de vos parents** (en cas de vœux de CPGE avec internat ou de simulation d'attribution de bourse).
- Vous devez **vérifier attentivement, corriger et compléter** les informations transmises à Parcoursup par votre établissement.



Conservez bien le **numéro de dossier** qui vous sera attribué ainsi que votre **mot de passe!** Ils vous seront demandés à chaque connexion.

2^{ème} étape

Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 22 janvier au 13 Mars 2018 18h - Saisie de l'ensemble des vœux

- **10 vœux** possibles sous statut d'étudiant et **10 vœux** possibles sous statut d'apprenti
- Les vœux ne sont **pas classés**
- Possibilité de **vœux multiples**
- Les vœux doivent tous être **motivés** (*espace « projet de formation motivé » à remplir obligatoirement pour chaque vœu*)
- **Aucun vœu** ne peut être ajouté ou retiré après le 13 Mars
Le candidat pourra renseigner la rubrique de ses préférences afin d'éclairer si besoin dès le 22 mai, la Commission d'accès à l'enseignement supérieur.

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Focus sur les vœux multiples -

Le vœu multiple :

- **compte pour un seul vœu.**
- Peut générer 1 à plusieurs **sous vœux non classés**
 - un sous vœu = une formation dans un établissement
 - 10 sous vœux maximum par spécialité de formation (BTS, DUT, et voies de CPGE à l'échelle nationale, certaines Licences à l'échelle académique)
 - 20 sous vœux maximum au total.



Cas particulier des écoles d'ingénieurs et de commerce en réseaux recrutant sur concours commun. Chaque école du réseau correspond à un sous vœu et le nombre de sous vœux n'est pas limité et n'est pas compté dans le nombre maximum de sous vœux autorisé.

La PACES Ile de France répond aux mêmes règles que les réseaux d'écoles: le nombre de sous-vœux n'est pas compté dans le nombre maximum de sous-vœux.

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin


juillet

août

septembre

Les vœux pour des formations en apprentissage

- Possibilité de formuler jusqu'à 10 vœux en apprentissage en plus des 10 vœux autorisés pour les formations sous statut étudiant.
- Possibilité de formuler des vœux multiples.

 La date limite de saisie des vœux varie selon les établissements et peut s'étendre au delà du 13 mars. Mais il est recommandé de faire les vœux avant le 13 mars à 18h car certaines formations en apprentissage ne pourront plus être demandées après cette date.

Exemples de vœux

Votre liste comporte:

- ★ : 7 / 10 vœux.
- ☆ : 5 / 20 sous-vœux.

← Retour aux résultats de la recherche

🔍 Ajouter une formation

Formation	Type	Info	Etat	Pour modifier, compléter, confirmer, supprimer
<p>★ Université de Rennes 2 Rennes (35) Licence - Sciences - technologies - santé : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS (site de Rennes) : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives</p>	Licences	⚠ Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le vœu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018. Ⓞ Vous êtes hors secteur Ⓞ	☰ Détails...
<p>★ Universite François-Rabelais - Tours Tours (37) Licence - Sciences - technologies - santé : Mathématiques - Mathématiques</p>	Licences	⚠ Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le vœu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018. Ⓞ Vous êtes dans le secteur	☰ Détails...
<p>★ Université d'Orléans Orléans (45) Licence - Sciences - technologies - santé : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives</p>	Licences	⚠ Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le vœu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018. Ⓞ Vous êtes dans le secteur	☰ Détails...
<ul style="list-style-type: none"> • Université d'Orléans (Orléans) - L1-STS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives • Université d'Orléans - Site de Bourges (Bourges) - L1-STS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives 				
<p>★ Université d'Orléans Orléans (45) Licence - Sciences - technologies - santé : Mathématiques - Portail 1 - Physique-Mathématiques-Informatique</p>	Licences	⚠ Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le vœu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018. Ⓞ Vous êtes dans le secteur	☰ Détails...

VŒU
MULTIPLE
ACADEMIQUE

★ Vœu multiple national : Classe préparatoire scientifique - MPSI

<p>☆ Lycée Marceau Chartres (28) Classe préparatoire scientifique : MPSI</p>	CPGE	 Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018.	☰ Détails...
<ul style="list-style-type: none">• Lycée Marceau (Chartres) - CPGE - MPSI - sans internat• Lycée Marceau (Chartres) - CPGE - MPSI - avec internat				
<p>☆ Lycée Clemenceau Nantes (44) Classe préparatoire scientifique : MPSI</p>	CPGE	 Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018.	☰ Détails...
<ul style="list-style-type: none">• Lycée Clemenceau (Nantes) - CPGE - MPSI - sans internat• Lycée Clemenceau (Nantes) - CPGE - MPSI - avec internat				

★ Vœu multiple national : Classe préparatoire scientifique - PCSI

<p>☆ Lycée Marceau Chartres (28) Classe préparatoire scientifique : PCSI</p>	CPGE	 Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018.	☰ Détails...
<ul style="list-style-type: none">• Lycée Marceau (Chartres) - CPGE - PCSI - sans internat• Lycée Marceau (Chartres) - CPGE - PCSI - avec internat				

★ Vœu multiple national : DUT - Production - Mesures physiques

☆ I.U.T de Caen

Caen (14)

DUT - Production : Mesures physiques

DUT



Dossier
incomplet

Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer.
Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018.

☰ Détails...

☆ I.U.T de Bourges

Bourges (18)

DUT - Production : Mesures physiques (Seconde année possible en apprentissage)

DUT



Dossier
incomplet

Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer.
Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018.

☰ Détails...

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- 14 au 31 Mars 2018 - Côté élèves -

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs :

- Compléter le dossier pour chaque vœu (saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme)
- Les élèves ont jusqu'au 31 Mars pour **confirmer les vœux** et imprimer la fiche de vœu correspondante **et modifier leur dossier** si besoin.

Après le 31 mars, possibilité de **renoncer à un vœu** précédemment confirmé.

- 14 au 31 Mars 2018 - Côté lycée -

➤ **Examen approfondi** du projet d'orientation de chaque élève
Pour chaque vœu saisi par l'élève : appréciation des professeurs
et avis du Proviseur sur la **Fiche Avenir** transmise aux
établissements supérieurs via Parcoursup.

*Consultable sur la plateforme par l'élève et sa famille à partir du
22 mai*

- Du 3 avril au 18 mai 2018 -

- **Examen des vœux** par **l'établissement du supérieur** (Fiche Avenir, projet motivé de l'élève, autres...) et :
 - Pour les formations sélectives : examen du dossier scolaire et/ou concours et/ou entretien
 - Pour les formations non sélectives (Licences) et la PACES : examen du profil de l'élève en référence aux attendus
 - ⚠ ***si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles :***
 - ✓ Classement des candidats en fonction de leurs profil et projet
 - ✓ Un pourcentage maximum de candidats d'autres académies peut être fixé par chaque Rectorat en fonction des formations

5^{ème} étape

Propositions à partir du 22 mai

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- **Le lycéen consulte les décisions des établissements qu'il a sollicités.**
- Une **proposition** déclenche un sms, une alerte via l'application smartphone et un mail à l'élève, ses parents et son professeur principal.
- Règle pour accepter ou renoncer aux propositions:
 - 7 jours jusqu'au 25 juin inclus
 - 3 jours du 26 juin au 20 août inclus
 - 1 jour à partir du 21 août



Passé ce délai, la place est libérée pour un autre élève !

Propositions d'admission aux élèves

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- A partir du 22 Mai -

4 propositions possibles des établissements pour chaque vœu

[oui]

Le candidat est admis dans la formation

[oui si]

Le candidat est admis dans la formation, seulement s'il accepte les remédiations pédagogiques proposées par l'établissement (licences non sélectives)

[en attente]*

Le candidat est admis dans la formation si seulement des places se libèrent (en fonction de son rang dans la liste d'attente)

[non]

Le candidat n'est pas admis dans la formation (formations sélectives)

5^{ème} étape

Propositions d'admission aux élèves

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- A partir du 22 Mai -

- Plus de phases successives d'affectation, les **propositions** des établissements sont reçues les unes après les autres.
- Un candidat peut avoir plusieurs propositions « oui » OU « oui si » mais ne peut en **conserver qu'une à la fois**.
- Le candidat peut répondre « **oui** » OU « **non** ». * **S'il répond « oui » et qu'il souhaite conserver 1 ou plusieurs vœux en attente, il doit l'indiquer pour chaque vœu en attente.**
- Le candidat a **7 jours** pour répondre aux « oui » sans perdre le bénéfice de ses vœux « en attente » jusqu'au 25/06 (3jrs – 20/08, 1jr – 21/08)



Si l'étudiant refuse un « oui si » il ne pourra pas être inscrit dans la formation concernée

Cas particulier des propositions pour l'apprentissage

2 types de proposition :

- Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage

Cela devient proposition définitive d'admission après la signature d'un contrat

- Refusé par la formation en apprentissage

Toutefois si contrat signé par un employeur et places disponibles, l'établissement devra accepter le candidat.

Exemple de Théo en terminale professionnelle « Electrotechnique » qui formule des vœux en BTS sous statut étudiant et apprenti (1/3)

Vœux classiques

BTS Electrotechnique

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

BTS Systèmes numériques

Lycée A

Lycée B

Vœux en apprentissage

BTS Electrotechnique

CFA A

CFA B

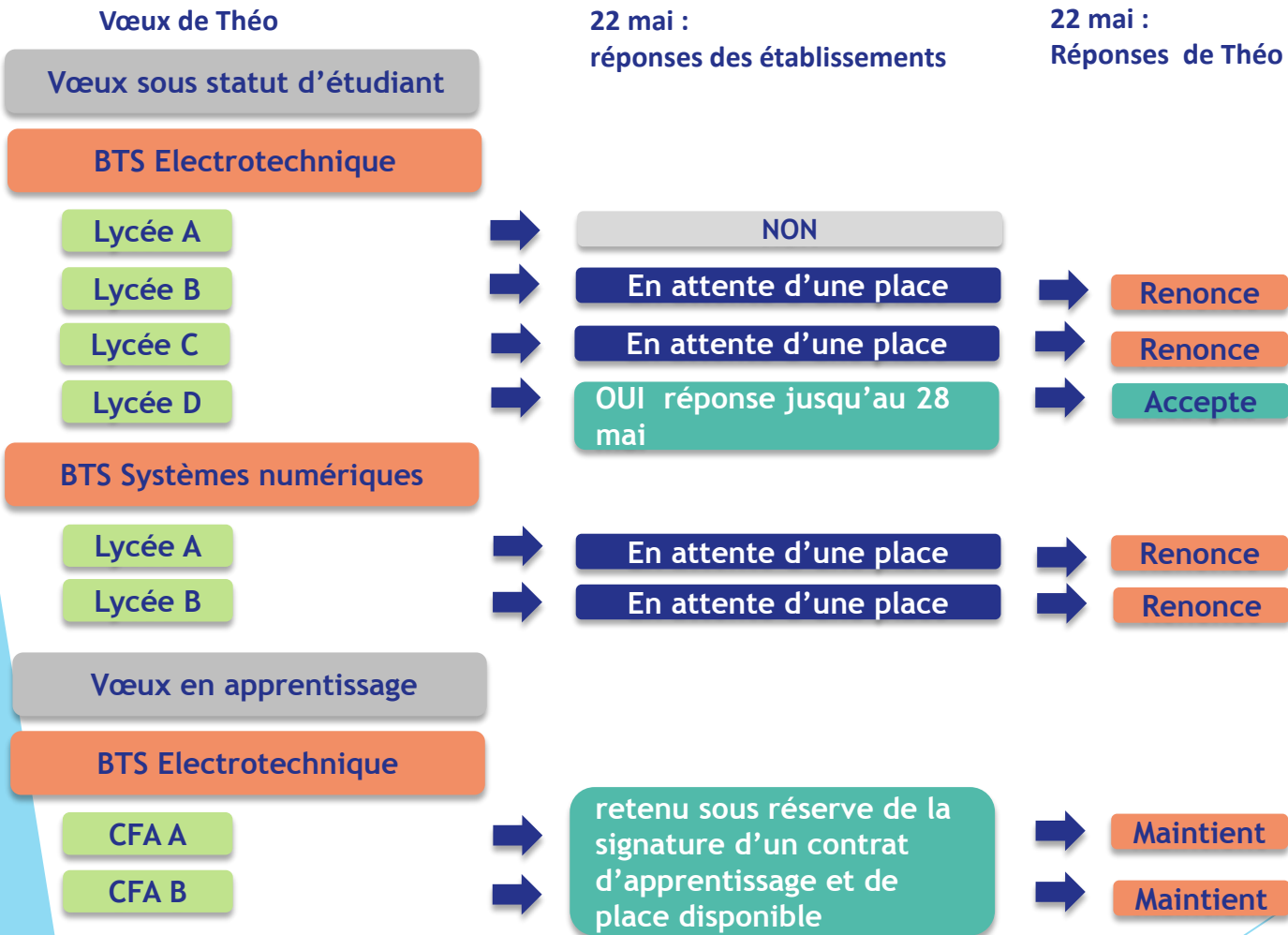
- Théo formule **un vœu multiple national pour le BTS Electrotechnique sous statut d'étudiant** dans 4 lycées (4 sous-vœux)
- Il formule un autre **vœu multiple national pour le BTS SN** dans 2 lycées (2 sous-vœux)

→ soit au total 2 vœux et 6 sous-vœux.

- En parallèle, il formule **un vœu multiple national pour le BTS Electrotechnique en apprentissage** dans 2 CFA (2 sous-vœux).

→ soit un total de 1 vœu et 2 sous-vœux

Exemple de Théo en terminale professionnelle « Electrotechnique » qui formule des vœux en BTS sous statut étudiant et apprenti (2/3)



Le 22 mai, Théo reçoit une proposition d'admission pour le BTS **Electrotechnique** au lycée D. Il est en attente pour tous ses autres vœux « classiques ».

Pour ses vœux de BTS en apprentissage, il est retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage et de place disponible.

Il accepte la place qui lui est proposée en BTS **Electrotechnique** au lycée D et renonce à tous ses vœux en attente.

En parallèle, il maintient ses vœux dans les 2 CFA pour le BTS en apprentissage.

Exemple de Théo en terminale professionnelle "Electrotechnique" qui formule des vœux en BTS sous statut étudiant et apprenti (3/3)



- Théo passe une partie de l'été à chercher un employeur qui accepte de le former en apprentissage. A la fin du mois d'août, il signe un contrat d'apprentissage.
- Il se rend immédiatement au CFA « A » pour remettre son contrat. Le CFA enregistre son contrat dans Parcoursup, et Théo reçoit une proposition dans ce CFA le 29/08 qu'il accepte le même jour.
- En acceptant cette proposition, il renonce à sa place en BTS au lycée D. **Il va s'inscrire au CFA A.**

Exemple de Sarah en terminale technologique STI2D qui formule des vœux en DUT et en licence (1/2)

Les vœux de Sarah

DUT GIM

IUT A

IUT B

IUT C

IUT D

IUT E

Licence de Physique
Université A

Licence de Physique
Université B

22 mai :
réponses des établissements

En attente d'une place

En attente d'une place

En attente d'une place

En attente d'une place

En attente d'une place

OUI - SI
Réponse jusqu'au 28
mai

En attente d'une place

25 mai :
réponses de Sarah

Maintient

Maintient

Maintient

Maintient

Maintient

Accepte

Renonce

Sarah formule :

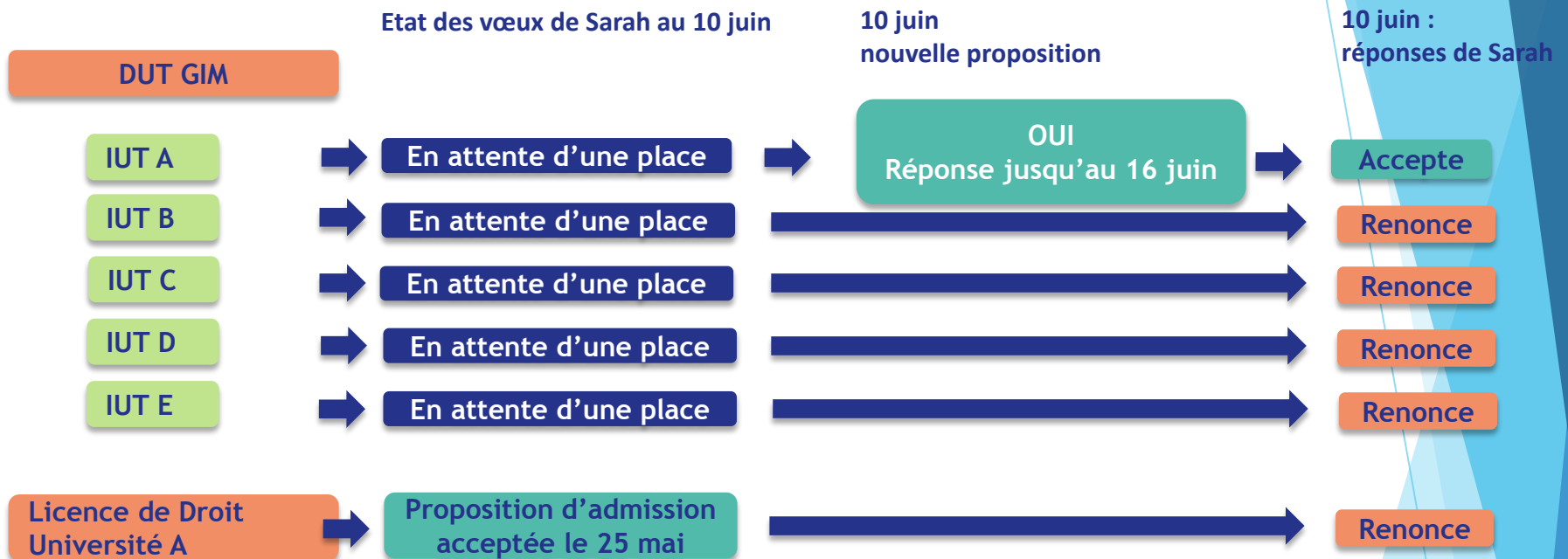
- un vœu multiple national en DUT GIM dans 5 IUT (5 sous-vœux)
- deux vœux en licence de Physique dans 2 universités différentes

Soit au total 3 vœux et 5 sous-vœux

Le 22 mai elle reçoit une proposition d'admission (oui-si) en licence à l'université A. Elle est en attente d'une place pour ses autres vœux à l'université et en IUT.

Le 25 mai, elle décide d'accepter la proposition d'admission en licence à l'université A. Elle renonce à son vœu en attente pour l'université B et maintient ses vœux en attente dans les IUT.

Exemple de Sarah en terminale technologique STI2D qui formule des vœux en DUT et en licence (2/2)



- Le 10 juin, Sarah reçoit une proposition d'admission pour le DUT GIM à l'IUT A : elle peut répondre jusqu'au 16 juin.
- Sarah est très motivée, elle accepte la proposition à l'IUT A dès le 10 juin sans maintenir d'autres vœux en attente et renonce à sa place en licence de Physique à l'université A car le DUT l'intéresse davantage. **Elle va s'inscrire à l'IUT A.**

Procédure complémentaire

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Après les résultats écrits et jusqu'au 21 septembre

- A l'issue de la phase d'affectation, le lycéen dont l'ensemble des vœux est resté « en attente » ou sans proposition, passe en **phase complémentaire** : il pourra postuler **sur places vacantes** (en gardant les vœux « en attente »).
- Réunion de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** pour rechercher une solution aux candidats sans proposition. Cette commission pourra se référer aux préférences exprimées par l'élève lors de la saisie des vœux.

Documents et lieux ressources

- Journées Portes Ouvertes
- Salons de l'orientation
- MOOC en ligne
- RDV Psy EN (au lycée ou au CIO)

● Sites internet :

- www.onisep.fr
- terminales.2017-2018.fr

● Autres ressources :

- « Après le bac » spécial parents



Brochure Terminales
distribuée en novembre 2017

Psychologues de l'Education Nationale

- Conseil en Orientation scolaire et professionnelle -

Permanences au lycée :

Mme Frain - mercredi matin
- vendredi

Mme Quivoron - mardi toute la journée

Mme Sibade - lundi matin
- jeudi toute la journée

Au Centre d'information et d'orientation de Chartres (gratuit) :

Ouvert du lundi au vendredi et pendant les vacances scolaires

1 rue 14 Juillet – 28000 Chartres

02.38.83.49.96